Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026020_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-020

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – MODALITÉS DE CALCUL DE LA SUBVENTION À AGORA

Rapporteur : **Mme BRETON**

Dans le cadre de son soutien à la vie associative locale, la ville de Le Rheu a signé une convention avec l'association culturelle Agora qui propose des actions permettant au plus grand nombre de partager des expériences artistiques et culturelles favorisant l'esprit de découverte et d'ouverture, l'épanouissement personnel et le lien social.

Cette association occupe une place importante dans le paysage culturel rheusois. Elle propose de nombreux projets culturels en développant des partenariats notamment avec la Médiathèque l'Autre Lieu, les associations locales ou les structures d'enseignement. La Ville entend conforter le rôle d'Agora comme acteur culturel majeur sur la commune en apportant son soutien financier afin que l'association puisse mener à bien son action.

Pour ce faire, l'association Agora est aidée financièrement par la Ville au regard de ses projets.

Les modalités de calcul de cette subvention tiennent compte des 4 champs d'action suivants :

- le fonctionnement,
- les activités pour les enfants,
- les spectacles,
- les animations.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de bâtir la subvention en arrêtant le montant de chacun de ces volets :

- pour le fonctionnement : 135 000 euros,
- pour les activités pour les enfants : 8 000 euros,
- pour les spectacles : 37 000 euros
- pour les animations : 13 000 euros.

Soit un montant total de 193 000 euros.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026020_DEL-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement d'attribution des subventions communales en date du 23 octobre 2017,
Vu la convention cadre en date du 28 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 18 novembre 2025

Considérant l'importance de soutenir les politiques culturelles sous toutes ses formes,
Considérant l'intérêt général des missions développées par l'association Agora

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du rapporteur et dit qu'une subvention de 193 000 euros sera attribuée à l'association Agora, déclinée en 4 volets tels que présentés,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026 (C/6574-subventions de fonctionnement aux associations).

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN